



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

« Les Margouillats de Ouaga » (LMDO)

22 février 2025

Le samedi 22 février 2025 à 15 h GMT (16h en Europe de l'Ouest), les adhérents de LMDO se sont réunis en visioconférence.

Vérification du quorum :

- Présents : **9**
 - Représentés selon procuration reçue : **3**.
 - Absents ayant voté par anticipation **6**,
- soit **18 présents ou représentés**.

Voir liste des participants en annexe.

- Adhérents à jour au 31/12/24 : **21**
- Quorum = $21/2 + 1 = 12$

Le quorum est atteint, et l'AGO peut statuer sur les points 1 à 7 de son ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Rapport moral et d'activités 2024 (vote 1),
2. Rapport financier 2024
 - a. Approbation des comptes de l'exercice 2024 (vote 2)
 - b. Affectation des résultats (vote 3),
3. Fixation du montant des cotisations annuelles pour 2025 (vote 4),
4. Programme d'activités et perspectives 2025 (info et débat)
5. Budget prévisionnel 2025 (vote 5)
6. Questions diverses
7. Election des membres du conseil d'administration (vote 6)

Le président ouvre la séance et demande s'il y a des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour proposé (point 6). Aucun point n'étant proposé l'ordre du jour est adopté.

1. Rapport moral et d'activités (vote)

Le président présente le rapport moral et d'activités de l'association (*document transmis aux membres et en ligne sur le site internet : [1-LMDO-AG2025 rapport moral](#)*).

L'objet statutaire et les valeurs défendues par LMDO sont inchangés. Au 31 décembre 2024 l'association « Les Margouillats de Ouaga » (LMDO) comptait **21 adhérents** dont 20 anciens et 1 nouveau.

Dans le cadre des relations extérieures il est à noter

- la poursuite du partenariat avec l'AFOCSI, renouvelé pour 3 ans ;



- la signature d'une convention de partenariat avec l'Association Nebnooma pour la Patrie de Zipèlin (ANP), village de la province du Kourweogo ;
- le maintien de la veille active visant à identifier des besoins en projet de développement dans le domaine essentiellement socio-éducatif avec une priorité sur le territoire du Burkina Faso ;
- le maintien des contacts avec les acteurs de la coopération lyonnaise et de la recherche de soutiens matériels et financiers, notamment par le biais du réseau RESACOOP, (groupement d'intérêt public (GIP) mis en place par la Région Rhône-Alpes et la Préfecture de Région pour contribuer au développement de la coopération internationale en aidant les acteurs régionaux).

En matière de communication, le site internet a été alimenté et tenu à jour, et une infolettre a été publiée et diffusée à l'ensemble de nos partenaires et donateurs.

Dans le cadre d'un dispositif proposé par RESACOOP, un travail d'optimisation de notre communication a été lancé en fin d'année 2024 avec des étudiantes de l'ICOM (Lyon 2).

Le président remercie, au nom de l'association, l'ensemble des personnes, institutions et structures qui ont permis la réalisation de ces projets.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote.

Approuvez-vous le rapport moral et d'activité de LMDO pour l'année 2024 ?

Pour : 18 Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Le rapport moral et d'activité est approuvé.

2. Approbation des comptes de l'exercice 2024 (vote)

Le trésorier présente les comptes annuels de l'association : compte de résultat et bilan financier (*document 2-LMDO-AG2025_rapport_financier transmis aux membres*).

Le compte de résultat résume l'ensemble des opérations financières enregistrées pendant l'exercice 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Ce compte présente un **déficit de 499€**, inférieur aux prévisions du fait de l'engagement tardif du projet Zoodo 2 (AFOCSI), alors que les recettes ont globalement été celles attendues.

Le bilan financier est établi au 31 décembre de l'exercice et présente les actifs (ce qui figure sur notre compte bancaire) et passifs (dettes, réserves ou report à nouveau) de l'association.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder aux votes.

Approuvez-vous le compte de résultat pour 2024 ?

Pour : 18 Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Le compte de résultat et le bilan financier sont approuvés.

Approuvez-vous l'affectation du résultat en "Report à nouveau" au bilan de LMDO pour l'année 2024 ?

Pour : 18 Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

L'affectation du résultat en « report à nouveau » est approuvé.

Ainsi le **bilan** au 31 décembre 2024 est équilibré à hauteur de **9 664€**, l'actif étant constitué de nos disponibilités sur comptes bancaires et autres dépôts.



3. Fixation du montant des cotisations annuelles pour les différents membres (vote)

Rappel : les cotisations sont dues pour l'année civile entière, quelle que soit la date d'adhésion, et leur montant est fixé en assemblée générale (article 11 des statuts et article 4 du règlement intérieur).

Pour l'année 2025, le conseil d'administration propose de maintenir les montants des cotisations, soit :

- **cinquante euros (50 €)** pour les membres actifs et bienfaiteurs, fiscalement domiciliés et imposables en France ;
- **dix euros (10 €)** pour les autres membres actifs et bienfaiteurs ;
- **exonération** de cotisation pour les membres d'honneur.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote.

Approuvez-vous le montant des cotisations d'adhésion à LMDO pour l'année 2025 ?

Pour : 18 Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Le montant des cotisations pour l'année 2025 est adopté.

4. Programme d'activités 2025 (débat)

Pour plus de détails, voir le document : *4-LMDO-AG2025_Perspectives2025 (transmis aux membres)*

Les principales actions concernent :

- au titre du **partenariat avec AFOCSI** :
 - l'achèvement du projet ZOODO 2 :
 1. acquisition de matériels pour l'accueil « petite enfance » et équipements pour les activités « sport pour tous » ;
 2. formation de 5 encadreurs pour « sport pour tous » ;
 3. communication ; publicité et information sur les activités du centre de ressource ZOODO (bibliothèque, accueil petite enfance et sport pour tous) ;
 - une aide à l'appropriation des outils et la gestion de la bibliothèque :
 1. aide au suivi comptable, aide et assistance juridique ; modification des statuts et règlement intérieur ;
 - le soutien aux activités courantes :
 1. appui au soutien scolaire ;
 2. dons de matériels et équipements sportifs.
- au titre du **partenariat avec l'ANP à Zipélin** (convention de partenariat signée le 27/01/2025 avec comme objet l'« amélioration des conditions d'apprentissage à l'école ») :
 - Poursuivre et approfondir la définition du projet, avec l'aide éventuelle d'agents locaux de développement disposant des compétences nécessaires, sur la base des besoins prioritaires identifiés par le partenaire ; Ceci est nécessaire pour disposer des éléments techniques et socio-économiques permettant de déposer des demandes de financement ;



- envisager le lancement d'une première phase de projet en 2025, en fonction des résultats de cette démarche.

Concernant ce point, certains membres considèrent que le rapport entre les coûts de l'étude diagnostic (2000 €) et du projet (5 000 €) indiqués dans le budget prévisionnel est trop élevé.

La question de la nécessité de cette étude est également posée, si le partenaire est « convaincu » du bien fondé de l'action envisagée et en fait sa priorité.

En réponse, il est précisé que le coût indiqué pour l'étude est purement indicatif à ce stade, mais certainement pas surestimé, et que le projet s'étalera sur plusieurs années, avec un coût global (beaucoup) plus élevé.

Par rapport à la justification de la démarche, une majorité estime qu'une définition précise du projet est absolument nécessaire, notamment pour être présenté aux bailleurs potentiels ; elle vise également à objectiver la priorisation a priori des besoins, pour s'assurer que cela est bien cohérent avec l'objectif principal de notre partenariat.

Cela requiert de recueillir et d'analyser des éléments socio-économiques et techniques, et consiste essentiellement à rencontrer physiquement les partenaires et futurs bénéficiaires et à voir le terrain..

Du fait de notre impossibilité à nous rendre au Burkina, il est proposé de faire appel à des consultants locaux de développement aguerris à ce genre de projet. Leur travail sera suivi par le comité de suivi de partenariat, qui validera l'état des lieux ainsi produit et les suites à y donner.

Suite à ces échanges, il est convenu que le terme « étude » est inapproprié et qu'il s'agit de réaliser une démarche préalable d'état des lieux et de définition d'un projet d'appui à la « promotion de l'éducation au bénéfice des enfants de Zipelin ».

Concernant le budget prévisionnel, il est acté de globaliser le montant pour l'année 2025, sans chiffrer séparément à ce stade l'état des lieux et une 1ère phase de réalisation concrète, et d'intégrer l'hypothèse de subvention(s) à hauteur de 5000€.

En marge des débats, Amélie Sagnon s'est déclarée volontaire pour intégrer le Comité de pilotage du partenariat avec ANP Zipèlin en tant que représentante de LMDO.

- **Activités internes** à l'association :

- Communication ; examen des propositions de l'ICOM et mise en œuvre après validation par le CA ;
- Recherche de moyens et soutiens :
 1. Veille active sur appels à projet et sources de subventions ;
 2. Maintien des liens avec l'Association des Burkinabè de Lyon ;
 3. Prospection sur (nouveaux) partenaires ;
 4. Incitations aux dons individuels ;
 5. Recherche de mécènes et de sponsors.

Tous les membres sont invités à se mobiliser et faire part de leurs idées !!

5. Budget prévisionnel 2025 (vote)

Le président présente le budget prévisionnel de l'association pour l'année (*document 5-LMDO-AG2025_Budget-Prévisionnel_2025 transmis aux membres*) ;

Les dépenses prévues concernent, en cohérence avec le programme débattu au point précédent :

- le financement des actions du partenariat avec l'AFOCSI pour un montant de 8 500 €,
 - la mise en œuvre du partenariat avec ANP Zipèlin pour un montant de 12 000€,
 - un volet « initiation de nouvelles actions » pour une somme de 150€,
 - et divers frais de fonctionnement pour un montant de 350 €,
 - Soit un **montant total des dépenses de 21 000€**.

Le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2025 est basé sur les hypothèses de recettes suivantes :

- des cotisations (700 €) et dons (6 750 €),
 - des subventions : 5 000 €,
 - une contribution de l'ABL à hauteur de 500 €,
 - des intérêts bancaires (50 €),
 - soit un **total de recettes** en 2025 de **13 000 €**.

Le compte de résultat prévisionnel est donc **déficitaire de 8000 €**, et il sera nécessaire de mobiliser les **actifs présents** sur le compte de LMDO au 31 décembre 2024 ; cela conduirait à un **bilan au 31/12/25 positif à hauteur de 1 664 €**.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote.

Approuvez-vous le budget prévisionnel de LMDO pour l'année 2025 ?

Pour : 14 Contre : 4 Ne se prononce pas : 0

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 est adopté.

6. Questions diverses

sans objet en l'absence de proposition des membres.

7. Renouvellement des administrateurs

Les statuts prévoient un conseil d'administration (CA) de 3 à 10 membres, ainsi que le renouvellement des administrateurs tous les deux ans :

- le CA, élu en 2023, doit être entièrement renouvelé ; tous les membres actuels de celui-ci peuvent - et doivent s'ils souhaitent le rester - se porter candidat,
 - tous les membres de LMDO peuvent se porter candidat - ou accepter de l'être s'ils sont proposés par un autre,
 - la clôture des candidatures intervient en séance juste avant le début du vote.



Se sont portés candidats avant la réunion :

- Dominique BERTRAND ➢ Claude CHOCHON ➢ Alain CONTE
- Gilbert DARUD ➢ Jérôme DJEGUI ➢ Axel HOUNTOHOTEGBE
- Patrick SAVARY ➢ Daniel SCHNEIDER ➢ Nouffou TAPSOBA

En l'absence d'autres candidatures en séance, et conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder à l'élection des administrateurs, sur la base de la liste ci-dessus.

Résultat de l'élection :

Bertrand	Dominique	18 voix	Élu
Darud	Gilbert	18 voix	Élu
Djegui	Jérôme	18 voix	Élu
Hountohotegbe	Axel-Luc	18 voix	Élu
Chochon	Claude	17 voix	Élu
Conte	Alain	18 voix	Élu
Savary	Patrick	18 voix	Élu
Schneider	Daniel	18 voix	Élu
Tapsoba	Nouffou	18 voix	Élu

Les neuf candidats ont obtenu au moins une voix et sont donc élus membres du CA.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la réunion se termine à 18h 00. Le président remercie les participants.

Fait à Mions le 28 février 2025.

Le président Dominique Bertrand	Le secrétaire Claude Chochon

Annexes :

1 Liste de présence avec pouvoir et mandataire

* Le [diaporama support](#) de la réunion est en ligne sur le site internet de LMDO.



Liste des participants, représentés et ayant voté

nom bre	Nom	Prénom	a participé à l'AGO du 22/02/25	A donné procuration à	a voté pour question 1 à 3	a voté pour questions 4 et 5	a voté pour élection du CA
1	Bertrand	Dominique	oui		oui	oui	oui
2	Chochon	Claude	oui		oui	oui	oui
3	Conte	Alain	oui		oui	oui	oui
4	Darud	Gilbert	oui		oui	oui	oui
5	Djegui	Jérôme	non	S.Hountohotegbe	oui	oui	oui
6	Durez	Clément	non		oui	oui	oui
7	Durez	Sandy	non		non	non	non
8	Fraser	Véronique	non	S.Hountohotegbe	oui	oui	oui
9	Hountohotegbe	Axel	oui		oui	oui	oui
10	Kabre	Dominique	non		oui	oui	oui
11	Martin	Cécile	non		oui	oui	oui
12	Pasquier	Annick	non		non	non	non
13	Pasquier	Patrick	non		non	non	non
14	Paturel	Jean-Emmanuel	oui		oui	oui	oui
15	Plu	Bernard	non		oui	oui	oui
16	Sagnon	Iguélé Amélie	oui		oui	oui	oui
17	Sauvageon	Henri	non		oui	oui	oui
18	Savary	Patrick *	Oui en partie	C.Chochon (partie)	oui	oui	oui
19	Schneider	Daniel	oui		oui	oui	oui
20	Tamboura	Mounir	non		oui	oui	oui
21	Tapsoba	Nouffou	oui		oui	oui	oui
		total	9	2	18	18	18

* Patrick Savary a rejoint la séance avant le débat sur les perspectives 2025 et les votes 5 et 6. procuration partielle à C. Chochon